



GROUPE OPERATIONNEL GO2

**APPEL À PROPOSITIONS DE RECHERCHE SUR LE
DEVELOPPEMENT DE L'USAGE DU VELO**

Remise au mercredi 27 juin 2007 à 17 heures

Axes de recherche :

- 1.Vélo : Quels profils d'utilisateurs ? Quels usages ? Quelles technologies ?**
- 2.L'accueil et le stationnement sécurisé des vélos au domicile ou sur le lieu de travail**
- 3.La complémentarité TC/vélos**
- 4.Gestion de l'espace public:**
- 5.Campagne de publicité pour le vélo**
- 6.LE VÉLO À USAGE PROFESSIONNEL**

PRÉAMBULE

Cet appel à propositions est émis par le groupe 2 du Predit, programme de recherche et d'innovation dans les transports terrestres. Le groupe 2, qui sélectionnera les réponses en vue de leur financement, a en charge l'innovation dans le domaine des services afin d'améliorer la diversité et la qualité des offres de mobilité.

Les déplacements à vélo sont un des volets importants des politiques de déplacements et avaient ainsi été identifiés comme un des axes de travail du GO2 dans le PREDIT 3.

En lien avec le coordinateur interministériel pour l'usage du vélo et en cohérence avec son plan d'actions, cet appel à propositions de recherches vise à faire émerger de nouvelles méthodologies pour développer l'usage du vélo, à expérimenter de nouvelles pratiques, à renforcer le confort et la sécurité pour les usagers du vélo et à mieux connaître les besoins des différentes parties prenantes.

Certaines propositions de recherche pourront s'attacher à faire un état des recherches déjà conduites sur ce sujet des déplacements vélos, notamment dans une perspective de comparaison internationale. Des travaux restent cependant à conduire pour encourager le développement de l'usage du vélo : le cahier des charges qui suit vise à recenser les sujets pour lesquels les politiques publiques sont en attente d'éclairages de la part du monde de la recherche. Les projets de recherche proposés peuvent être des recensements de bonnes pratiques, des comparaisons internationales, des études de faisabilité, des cahiers des charges pour la mise en oeuvre d'un programme ou encore des expérimentations.

CAHIER DES CHARGES DE L'APPEL

1/ Vélo : Quels profils d'utilisateurs ? Quels usages ? Quelles technologies ?

Afin d'encourager l'usage des vélos, il convient de mieux connaître les publics cibles de ce mode de transport : quels sont les utilisateurs de ce mode doux, pour quel type de déplacement, avec quelle fréquence, pour quelle durée, pour quelle distance, dans quel lieu ? Quel type de cycliste utilise, quand on en offre la possibilité, quel type de vélo?

Les recherches s'attacheront donc à identifier les différentes typologies d'utilisateurs et d'usages du vélo, de proposer des indicateurs de suivi de ces différentes typologies et de proposer des mesures de promotion du vélo adaptées pour chacune.

Pour chaque typologie, les recherches pourront ainsi étudier les moyens de rendre le vélo plus attractif tels que le service bagages ou encore le service de réparation et d'entretien...Les travaux pourront également étudier pour chaque typologie, les causes d'accidents et les moyens de limiter le risque ainsi qu'un calcul de risque dans l'objectif d'aboutir à de véritables scénarii d'accidents.

Les recherches pourront s'intéresser aux vélos à assistance électrique : à quelle demande de mobilité répondent-ils ? À quels publics peuvent-ils s'adresser plus particulièrement ? Pour quelle nature de déplacement ? En fonction de ces réponses, les recherches pourront proposer des stratégies pour soutenir le secteur industriel des constructeurs de vélos, notamment des vélos à assistance électrique.

Le développement de l'usage du vélo passe aussi par l'adaptation du produit aux besoins de l'utilisateur et par conséquent par une véritable évolution des produits existants qui aujourd'hui ne répondent probablement pas à tous les critères favorisant une pratique confortable, propre et sécurisée. Ainsi, au-delà du vélo à assistance électrique, la recherche pourra aussi porter sur d'autres types de vélos que ceux actuellement présents sur le marché.

Les recherches proposées devront prendre la forme d'expérimentation, sur un territoire donné, de mise à disposition de vélos de différentes natures afin de suivre et d'observer les impacts d'une telle mise à disposition sur le développement du mode, en fonction des emprunteurs, des caractéristiques géographiques du territoire, de la saison...

2/ L'accueil et le stationnement sécurisé des vélos au domicile ou sur le lieu de travail

Le vol des vélos est certainement un des freins les plus importants à son développement massif en France. Pour permettre le développement de l'usage du vélo, il faut donc pouvoir prévenir le vol en mettant à la disposition des usa-

gers des places de stationnement sécurisées, tant à proximité du domicile, que sur le lieu de travail, ou encore sur la voie publique.

Dans ce cadre, les recherches présentées en réponse à cet appel à projets s'attacheront à proposer des solutions innovantes pour ces places de stationnement, qui limitent au maximum les risques de vol et qui offrent aux usagers un service performant et attractif.

Les recherches pourront étudier de nouvelles technologies afin de garantir l'identification de l'utilisateur et/ou du vélo.

Les recherches pourront proposer des solutions de zones de stationnement privées placées sur la voie publique. Le travail mené devra notamment faire le point sur les systèmes existants au moins au niveau des principaux pays cyclables européens et présenter leurs réglementations en la matière.

3/ La complémentarité TC/vélos

La pratique du vélo en ville, comme en randonnée hors des villes, confirme l'expérience de nombreux pays étrangers à savoir que des liens solides avec les réseaux et services de transports collectifs sont indispensables à son développement.

Le vélo est un excellent complément à l'offre de transports collectifs là où précisément cette offre est moins performante (banlieue, périurbain...) Les recherches s'attacheront à montrer quel modèle économique peut répondre à cette préoccupation, sur la base d'une expérimentation.

Cette complémentarité entre vélos et TC peut prendre différentes formes : intermodalité facilitée par l'installation de location ou de stationnement de vélos au niveau des gares ou des pôles d'échanges, accessibilité des vélos jusqu'aux véhicules et à l'intérieur des gares ou pôles d'échanges, possibilité de mettre son vélo dans des véhicules adaptés, location et stationnement sûr des vélos, par exemple dans les parkings de stationnement voitures.

Les recherches s'attacheront donc à répondre à ces trois objectifs notamment en s'interrogeant sur la mise en place de zones de stationnement sécurisés au niveau des gares ou de formules de libre-service...

Les recherches pourront également s'intéresser aux formules de tarification innovante pour permettre un usage combiné de transports collectifs et de vélos en libre service ou en location, afin de faciliter, sans rupture de paiements, l'usage du vélo.

Enfin, les recherches aborderont la question de la cohabitation entre vélos et transports collectifs : à partir de quelle part modale respective de ces deux modes de transport ceux-ci peuvent-ils devenir une gêne l'un pour l'autre, notamment dans les voies partagées? Quelle limite acceptable peut être avancée quant à l'embarquement des vélos dans

ou sur les véhicules de transport en commun? Là encore, il conviendra au préalable de présenter les systèmes, pratiques en cours et réglementations en vigueur au moins dans les principaux pays cyclables connus.

4/ Gestion de l'espace public:

Les déplacements engendrent, par l'espace qu'ils occupent, des questions liées à la forme de la ville et à la forme de la rue. Les changements de pratiques modales engendrées par le développement de l'usage du vélo n'échappent pas à cette réalité et conduisent à des conflits d'usages sur l'ensemble de la voirie non seulement avec les autres véhicules motorisés ou non mais aussi avec les piétons.

Dans la droite ligne du rapport du Conseil National des Transports « Une voirie pour tous », les recherches devront examiner par l'expérimentation les mesures et/ou aménagements à même de pacifier l'espace public lors de ces changements de comportements modaux. Il sera par exemple intéressant de proposer des seuils de fréquentation et des mesures pour anticiper l'impact d'un accroissement important de la part modale « vélo » sur la qualité de service des transports collectifs. De même, la question du stationnement des vélos sur l'espace public sera traitée, tant en terme de dispositifs techniques à mettre en place pour faciliter l'accueil des vélos que sur les solutions juridiques à proposer pour favoriser son développement. Par ailleurs, en matière de formes urbaines, des aménagements qualitatifs de l'espace public de nature à gérer les conflits d'usage, seront à proposer.

Enfin, les recherches se préoccupent des questions de sécurité des déplacements et des impacts de ces conflits d'usage sur la voirie liés aux changements de comportements modaux .

5/ Stratégies marketing pour favoriser le développement de l'usage du vélo

L'image du vélo est aujourd'hui en plein changement en France. Il reste cependant encore trop souvent associé, pour un trop grand nombre de français, associé à l'idée d'un mode peu sécurisant et fatiguant ou au contraire, pour de nombreux pratiquants, à celle de l'insouciance dans le déplacement qui permet de transgresser de nombreuses règles du code de la route et donc de se mettre en danger ou de mettre en danger les autres.

Il importe donc de pouvoir conduire des recherches qui porteront sur la perception du vélo par les français, en fonction de leur âge, de leur catégorie socio-professionnelle, de leurs pratiques de déplacement, de leur lieu de vie...

Les recherches proposeront des stratégies pour promouvoir par la publicité de ce mode auprès de certains publics ciblés : adolescents, cadres, retraités, femmes... Ces recherches pourront aussi mettre l'accent sur l'apport de l'usage du vélo en terme de santé.

Des enquêtes d'opinion pourront permettre d'apprécier le ressenti de la population par rapport au vélo et au marketing proposé.

6/ Le vélo à usage professionnel

Il apparaît aujourd'hui intéressant d'encourager l'usage des vélos dans le cadre professionnel c'est-à-dire pour les déplacements domicile/travail, mais également pour les déplacements professionnels, pour les livraisons en ville, pour la conduite des enfants à l'école ou encore pour favoriser l'usage du vélos dans les universités.

Les recherches pourront s'intéresser aux plans de déplacement des entreprises existants et à la place occupée par le vélo dans ces plans. Quels intérêts peuvent avoir les entreprises à développer l'usage du vélo, à quelle condition, pour quels coûts, avec quels effets constatés ?

En particulier, les recherches pourront étudier la gestion des flottes de véhicules au niveau des entreprises et proposer une meilleure prise en compte des vélos de service dans une gestion de flotte intégrée. Les questions juridiques ou liées aux assurances seront également expertisées.

Les recherches pourront également proposer des solutions innovantes pour le transport domicile-école des scolaires, dans un cadre sûr et organisé, ou pour faciliter l'usage du vélo dans les trajets domicile-université pour les étudiants.

Enfin, les travaux pourront porter sur les vélos permettant de transporter des marchandises ou du matériel pour la livraison des commerçants ou pour le déplacement des artisans. Les recherches s'attacheront alors à proposer les mesures permettant l'usage du vélo pour la logistique urbaine et à étudier les technologies permettant cet usage (vélos triporteurs...).

MODALITES DE REPONSE A L'APPEL

Remise des propositions

Les propositions pourront porter sur certains des axes définis ci-dessus, ou proposer une approche plus globale. Dans la première hypothèse, l'axe ou les axes traité(s) devront être précisés et le choix des axes devra être justifié.

Les candidats peuvent être des chercheurs, des bureaux d'études, des collectivités territoriales, des opérateurs de transports, des associations d'usagers...

Pour préparer votre candidature, n'hésitez pas à vous adresser au secrétaire du groupe 2, Frédéric DENISEY (frederic.denisey@equipement.gouv.fr, 01.40.81.14.84). Il pourra vous faciliter la tâche et vérifier avec vous que les différentes pièces sont rédigées comme il convient.

Tous les documents doivent être envoyés **sous format word**.

Choisissez un titre court, un sigle ou un acronyme, assorti d'un sous-titre plus explicite.

Lorsque votre dossier sera finalisé auprès du secrétaire du groupe, vous pourrez faire une réponse en ligne sur le site du PREDIT (www.predit.prd.fr).

Contenu attendu des dossiers

Les dossiers de candidature doivent contenir les pièces suivantes :

- Un courrier de candidature signé de l'autorité compétente, précisant le thème général de la recherche et son objet précis, le bénéficiaire de la subvention et sa forme juridique, le montant estimé du coût des travaux, le montant de la subvention demandée, la durée programmée, la désignation du responsable technique du projet assurant le suivi des travaux.

- Un dossier technique comprenant :

- **Une fiche projet destinée à présenter en une seule page les informations** essentielles du projet nécessaire à une première évaluation et aux éléments de base requis pour la convention de financement,

- **Une note n°1 d'informations générales** :

- objet de la recherche,
- laboratoires et organismes qui participeront à la recherche...

- **Une note n°2 de renseignements scientifiques**

- indiquant le contenu de la recherche,
- les méthodes utilisées et un échéancier des travaux ;

- une présentation succincte des actions réalisées ou engagées depuis 5 ans dans le domaine de l'accessibilité des personnes handicapées, en matière de transport tout particulièrement et des intentions pour les années à venir.

-Une note n°3 de renseignements financiers décomposant les coûts associés à la recherche selon différents postes.

Un modèle de ces notes est téléchargeable sur le site du PREDIT et peut également être envoyé par le secrétaire du groupe PREDIT / GO2 sur demande à frederic.denisey@equipement.gouv.fr

Les Notes générales non conformes aux modèles proposés ne sont pas prises en considération

Les dossiers de candidature devront parvenir au plus tard le

mercredi 27 juin 2007 à 17 heures,

à l'adresse suivante :

Groupe GO2 du PREDIT, "Services à la Mobilité"

Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer

Direction Générale de la Mer et des Transports

Critères de sélection

Les critères suivants seront appliqués par les experts pour l'évaluation des réponses :

- La pertinence du sujet par rapport à cet appel à propositions ;
- La qualité du partenariat et l'implication d'industriels, de collectivités territoriales, ou d'associations d'usagers ;
- La qualité de l'analyse juridique et la recherche de solutions innovantes aux obstacles juridiques rencontrés ;
- La production de livrables opérationnels éclairant les politiques publiques ou préparant une expérimentation ;
- La volonté des partenaires à déboucher sur une expérimentation à court terme ;
- La structuration du projet et la motivation de son porteur.
- La capacité de promotion des résultats. Mise en ligne sur un site Internet, participation aux colloques et conférences de valorisation diverses.